

Programme d'Invitation en Résidence

Objectifs

Avignon Université soutient les invitations de chercheurs et d'enseignants-chercheurs étrangers, de rayonnement international, pour une durée de huit à douze mois. Ce programme vise à développer des collaborations internationales durables et productives sur les axes prioritaires du projet scientifique de l'établissement.

Critères d'éligibilité

Pour être recevable, la demande doit :

- ✓ être présentée par un enseignant-chercheur ou chercheur affecté principalement à un laboratoire dont Avignon Université est tutelle ;
- ✓ concerner une mobilité internationale dont la durée est comprise entre huit et douze mois ;
- ✓ être intégrée à un projet de recherche ambitieux, collaboratif, s'inscrivant dans les priorités scientifiques d'Avignon Université.

Moyens attribués

Le financement est destiné à couvrir d'une part les frais de mobilité et d'installation du chercheur invité, d'autre part les coûts spécifiques de son projet de recherche.

Conformément au droit du travail en vigueur en France, les frais de mobilité et d'installation seront versés sous la forme d'un complément de salaire, à hauteur de 3 000€ chargés par mois, soit environ 1 700€ net. Le chercheur invité bénéficiera donc également d'une couverture sociale en France.

Le laboratoire d'accueil bénéficiera d'un financement de 15 000€ euros qui sera sous la responsabilité scientifique du chercheur invité et dont la gestion sera confiée au laboratoire d'accueil.

Le point de contact Euraxess de Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation offrira une assistance technique pour l'accueil du chercheur invité.

Modalités de soumission

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ le curriculum vitae détaillé du chercheur invité ;
- ✓ un descriptif du projet de recherche (utiliser le formulaire dédié), précisant la durée du séjour, les conditions et le contexte scientifique de la coopération, les grandes lignes du programme de travail, les résultats attendus et enfin le potentiel de développement du projet à moyen et long termes ;
- ✓ l'avis motivé de la direction de l'unité de recherche d'accueil (à inclure dans le formulaire)

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par la Commission de la Recherche du Conseil Académique selon les critères suivants :

- ✓ la contribution du projet de recherche au projet scientifique d'Avignon Université, en particulier autour de ses axes identitaires ;
- ✓ la qualité du dossier scientifique du candidat, notamment en termes de production scientifique et de rayonnement international ;
- ✓ l'ambition scientifique du projet de recherche, son potentiel de rupture, ses retombées envisagées pour l'établissement ;

✓ la qualité du partenariat et son potentiel de développement à moyen et long termes.

Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par la Commission Recherche du conseil académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à réaliser le projet en cas de financement, et à rendre compte des résultats à la CR.